

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de membres****en exercice:** 15**Présents :** 12**Votants:** 14**Séance du 24 juin 2021****Sont présents:** Hélène NIRASCOU, Wally ARMAND, Charles GALEY, Hervé TEFFOT, Philippe JOUANETON, Alexandra PASQUIER, Christian BROUE, Joachim ALBERT, Pascal BARRAU, Catherine COULON, Patrick RAYMON, Carole SOUVIELLE**Représentés:** Georgette BIELLE par Hélène NIRASCOU, Marie-Christine LEROUX par Alexandra PASQUIER**Absents:** Guillaume PUJOL**Secrétaire de séance:** Philippe JOUANETON**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 4 juin 2021
- Désignation de délégués - AFP Capvert
- Désignation de délégués - AFP Esbintz
- Approbation du Compte de Gestion - LES LANNES
- Vote du Compte Administratif - LES LANNES
- Vote Affectation du résultat de fonctionnement - LES LANNES
- Vote du Budget Primitif - LES LANNES
- Questions diverses

Objet: Désignation de délégués - AFP Capvert - DE 2021 081

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux remplacements de Monsieur Daniel BON et Madame Marie GILLES, désignés comme membre de l'AFP SEIX-CAPVERT par délibération en date du 23 janvier 2021 n°2021-017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE :

- M. RAYMON Patrick et M. BROUE Christian en qualité de délégués à L'Association Foncière pastorale SEIX-CAPVERT.

Les délégués du Conseil Municipal au sein de l'AFP SEIX-CAPVERT sont M. RAYMON Patrick et M. BROUE Christian.

Vote: POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Désignation de délégués - AFP Esbintz - DE 2021 082

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Mr BON Daniel, désigné comme membre de l'AFP SEIX-ESBINTZ par délibération en date du 27 novembre 2020 n° 2020-103

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE :

- M. BROUE Christian en qualité de délégué à L'Association Foncière pastorale SEIX-ESBINTZ.

Les délégués du Conseil Municipal au sein de l'AFP SEIX-ESBINTZ sont Mme BIELLE Georgette et Mr BROUE Christian.

Vote: POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Vote du compte de gestion - LES LANNES - DE 2021 083

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NIRASCOU Hélène

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 16 juin 2021.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote: POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Vote du compte administratif - les lannes - DE 2021 084

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NIRASCOU Hélène délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par NIRASCOU Hélène après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	21 858.85			58 328.84	21 858.85	58 328.84
Opérations exercice	3 462.23	21 858.85	812.33	32.00	4 274.56	21 890.85
Total	25 321.08	21 858.85	812.33	58 360.84	26 133.41	80 219.69
Résultat de clôture	3 462.23			57 548.51		54 086.28
Restes à réaliser						
Total cumulé	3 462.23			57 548.51		54 086.28
Résultat définitif	3 462.23			57 548.51		54 086.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE, MADAME LE MAIRE QUITTE LA SALLE ET LE CONSEIL MUNICIPAL:

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote: POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - les lannes - DE 2021 085

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 57 548.51

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	58 328.84
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	780.33
Résultat cumulé au 16/06/2021	57 548.51
A.EXCEDENT AU 16/06/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 462.23
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 548.51
B.DEFICIT AU 16/06/2021	- 780.33
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 780.33

Vote: POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Vote du Budget Primitif - LA SOULEILLE DES LANNES - DE 2021 086

Vu la délibération du 17 juin 2021 n°2021-069 actant la création d'un budget à autonomie financière sous nomenclature M4 " LA SOULEILLE DES LANNES".

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021 du budget "LES LANNES", de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

OUI l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2021 BUDGET LA SOULEILLE DES LANNES comme suit:

	Dépenses	Recettes
Investissement	48 956.57 €	48 956.57 €
Exploitation	189 790.96 €	189 790.96 €
TOTAL	238 747.53 €	238 747.53 €

Vote: POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses et informations :

- *Nomination CCAS : Partie civile Mme Blanchard Sandy*
- *La Dotation Solidarité Rurale de 214 352 euros versée cette semaine a permis de régler toutes les factures en souffrance depuis le début de l'année.*
- *Mr Broué Christian est désigné comme référent Tour de France le 13/07/2021*
- *Pour le Bal du 13 juillet 2021, possibilité pour les intervenants du Festiv de Seich de dormir dans le gymnase*
- *Fermeture de la place de l'Allée au stationnement mercredi 28/07/2021 à 12h afin de permettre l'installation des manèges pour la fête*
- *Demande sera faite de la protection juridique pour les nouveaux élus*
- *Questions :*
 - *Quel support de communication pour la location du village vacances ?*
 - *Quel type de clientèle ?*

La seule communication actuelle est assurée par le site de l'office de tourisme. De plus, l'ADT (Agence de Développement Touristique) peut organiser des opérations commerciales ainsi que la mairie peut communiquer au travers de son site

- *Faire apparaître un article sur la dépêche du Midi pour annoncer l'ouverture de la Souleille des Lannes.*
- *Pour l'exposition de peinture du 01/07/21 à la Salle Polyvalente, il va falloir installer rapidement la banderole commandée chez Pub Lopez*
- *Le peintre Marc Desarmes va exposer à la mairie de Seix du 02 au 22 août 2021. Les œuvres Lagorre seront temporairement déplacées à l'EHPAD*
- *Proposition d'informer la ville jumelée Plouha de l'ouverture des hébergements du village vacances*
- *Une réservation a été demandée à la Souleille des Lannes pour le week-end du 18/09/2021.*

Une somme de 18euros /par pers/ par nuit + une location de salle de 100 euros est proposée

- *Une demande pour le premier week-end de septembre a été formulée par le club de rugby de la Tour du Crieu*
- *Aucune personne ne souhaite être délégué Communication à la Communauté des Communes (poste vacant)*
- *Dix personnes sont nécessaires pour faire la circulation lors de la Cyclo sportive du 08/07/2021 de 9h30 à 10h30*
- *Un manège a fait une demande pour être présent juillet/août 2021 sur la place de l'Allée. Tarif place proposé pour la période : 200 euros*
- *Exposé sur l'organisation des élections Régionales et Départementales du 27/06/21*

La séance est levée à 23h30.